

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1629**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Autorisation de déposer une demande de permis de construire par la Ville de Lyon sur la fontaine située place des Jacobins

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Reppelin

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1629**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Autorisation de déposer une demande de permis de construire par la Ville de Lyon sur la fontaine située place des Jacobins**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Par courrier du 3 juin 2010, la Ville de Lyon a saisi la Communauté urbaine de Lyon pour pouvoir réaliser des travaux de restauration et de réhabilitation de la fontaine des Jacobins située à Lyon 2°.

Ces travaux doivent débuter en octobre 2010 préalablement au réaménagement global de la place des Jacobins.

Dans ce but, il est proposé au Bureau d'autoriser la Ville de Lyon à déposer une demande de permis de construire sur la fontaine située place des Jacobins relevant du domaine public communautaire.

De plus, en vertu de l'article R 431-13 du code de l'urbanisme, il est proposé d'autoriser la ville de Lyon à engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la ville de Lyon à :

a) - déposer une demande de permis de construire sur la fontaine située place des Jacobins afin de pouvoir réaliser des travaux de restauration et de réhabilitation,

b) - engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.